



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-73-9 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 octobre 2023, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2010-73 CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX – SERVICE ANIMALIER

Ce règlement a pour objet d'incorporer les modifications nécessaires pour permettre à notre prestataire de service de compléter son rôle au niveau du contrôle animalier sur le territoire de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 19 octobre 2023.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière
